



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21

Date de convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Hélène LORME (jusqu'à 20h28), ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Catherine MAIGNAN,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Absents :

Christine CABEZAS

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h58

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

FINANCES

DC.17.008 - Traitement des déchets issus des activités des services municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire

Par délibération DL.16.040 en date du 10 mai 2016, le Conseil Municipal a :

- valider le principe d'un groupement de commande pour l'acquisition de prestations relatives au traitement des déchets issus des services municipaux,
- accepter les termes du fonctionnement du groupement de commande,
- accepter que l'Agglomération Orléans-Val de Loire soit coordinatrice du groupement formé
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance, à signer la convention constitutive du groupement de commande et tout document afférent.

Le groupement de commandes a été créé à l'initiative des communes, citées ci-dessus, et de la communauté d'agglomération Orléans-Val de Loire, en vue du transport, de la valorisation et du traitement des déchets issus des activités des services techniques des communes et des services de l'Agglo.

L'accord cadre à bons de commandes est composé des lots suivants :

- Lot 1 : Déchets à valoriser des communes
- Lot 2 : Valorisation des balayures
- Lot 3 : Valorisation des déchets bois
- Lot 4 : Valorisation des déchets inertes zone nord
- Lot 5 : Valorisation des déchets inertes zone sud
- Lot 6 : Valorisation des déchets végétaux zone nord
- Lot 7 : Valorisation des déchets végétaux zone sud
- Lot 8 : Reprise et valorisation des métaux

La Ville d'Ingré a souscrit aux lots N°1, N°2, N°6 et N°7.

Le LOT N°1 a été attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse :

ENTREPRISE
VEOLIA PROPRETE

Le LOT N°2 a été attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse :

ENTREPRISE
SOCCOIM SAS VEOLIA PROPLETE

Le LOT N°6 a été attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse :

ENTREPRISE
SUEZ ORGANIQUE

Le LOT N°7 a été attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse :

ENTREPRISE
SGE SARL

Le marché est passé pour une période initiale de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2017. Il est reconductible 1 fois, pour une période de 1 an.

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 13 avril 2017 -

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 25 avril 2017.
et publication ou notification le : 25 avril 2017.



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DC-17-008

1 En préparation	2 En attente retour Préfecture	3 > AR reçu <	4 Classé
----------------------------	---	-------------------------	--------------------

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-04-25T14-05-03.00 (MI205662437)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20170413-DC-17-008-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Traitement des déchets issus des activités des services municipaux des communes membres de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire

Date de décision : 13/04/2017



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publicsActe : DC.17.008 -FIN-traitement des dechets issus des activites des services municipaux des communes membres de la communaute agglo orleans val de loire.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 25/04/17 à 14:05

Date 25/04/17 à 14:05

Date 25/04/17 à 14:11

Par RICHARD Aurélie

Par RICHARD Aurélie